Des fournisseurs d'énergie introduisent un forfait panneaux solaires

(BELGA) = Quelques fournisseurs d'énergie vont réclamer un forfait supplémentaire à leurs clients détenteurs de panneaux solaires. Le régulateur flamand du secteur, la Vreg, n'y voit aucune objection pour autant que les clients soient avertis suffisamment tôt.

La société liégeoise Mega a annoncé récemment qu'elle allait imposer un forfait panneaux solaires. Le dispositif doit "couvrir les frais d'équilibrage liés à une installation photovoltaïque". La gestion d'un contrat d'électricité en tant que consommateur/producteur engendre d'importants surcoûts pour le fournisseur, ajoute Mega. Ces frais ont augmenté en novembre 2021, à la suite de la mise à jour du protocole d'échange de données avec les gestionnaires de réseau.

L'entreprise va appliquer ce forfait aux nouveaux clients et lors du renouvellement de contrat des clients actuels. Elle s'engage à prévenir ces derniers au moins deux mois avant l'échéance de leur contrat. En fonction de la puissance des panneaux, le forfait peut être élevé.

Mega n'est pas le premier acteur du secteur à réclamer un tel forfait. Les petits fournisseurs comme Octa+ et Trevion l'ont déjà fait, selon la Vreg. Octa+ avait même appliqué la hausse de prix à des contrats en cours, ce qui n'est pas légal. Entre-temps, le fournisseur s'est mis en règle, assure-t-on à la Vreg.

Le régulateur ne voit rien de mal dans l'instauration d'un tel surcoût mais invite les citoyens à vérifier s'il n'y a pas une formule tarifaire plus intéressante ailleurs, notamment par le biais de son outil comparatif V-Test.